



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Du 27 novembre 2019

Etat de présence

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept du mois de novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cellieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de son Maire : Monsieur Alain VERCHERAND.

PRESENTS : MM. VERCHERAND, BESSON-FAYOLLE, BONJOUR, REY, SOUBEYRAND, TARDIEU, CHARDON, BOULAT, JAGOT, CUISNIER, GRANOTTIER, JOUVE, MARAS, THIVILLIER.

Absents excusés : Mesdames JACOB et FRANCIA, Messieurs DAMIZET et PEREZ

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BONJOUR est désigné secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Date de la convocation : 18 novembre 2019

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte : approbation du procès-verbal du 30 septembre 2019 sans observation.

1. Approbation des rapports eau et assainissement 2018

Gérard BONJOUR présente les rapports, qui peuvent être résumés comme suit :

Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2018

- Mode de gestion du service : DSP SUEZ jusqu'au 31 août 2020
- Nombre d'abonnés : 1 044 (1 027 en 2017)
- consommation : 99 355 m³ (94 295 en 2017)
- 1 station de pompage
- 39.397 kms de réseau
- Tarifs : part fixe = 17 euros par an / part variable = 0.16 € le m³
- 8 prélèvements effectués pour 100 % de conformité
- Rendement du réseau = 83.50 % (82.13 en 2017)

Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement 2018

- Mode de gestion du service : régie SEM
- Nombre d'abonnés : 653
- consommation : 51 706 m³
- 1 station d'épuration à Thonnérieux
- 39.397 kms de réseau
- Tarifs : part fixe = 18.96 euros par an / part variable = 0.56 € le m³
- Taux de conformité = 70.93 %
- Rendement du réseau = 83.50 % (82.13 en 2017)

Gérard BONJOUR évoque ensuite l'assainissement non collectif : 22 euros par an et contrôle tous les 4 ans. 96 usagers sont en fosse septique sur Cellieu.

Le Maire en profite pour évoquer les efforts réalisés sur la défense incendie.

Louis MARAS conclue ce point du jour en précisant que la qualité de l'eau est conforme à 100 %.

Approbation à l'unanimité des membres du Conseil municipal



2. Renouvellement du marché de groupement de commandes, achat électricité, SIEL

Monsieur le Maire expose :

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Énergie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat d'électricité, de gaz, et de bois,

CONSIDERANT l'intérêt d'élargir l'objet du groupement actuel à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

CONSIDERANT les besoins de la collectivité pour l'achat d'énergies,

CONSIDERANT que pour l'énergie considérée, seuls les contrats transférés au SIEL-TE Loire entrent dans le groupement au libre choix de la commune,

CONSIDERANT que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'adhésion aux énergies suivantes :

Adhésion en cours	Nouvelle adhésion
<input checked="" type="checkbox"/> Electricité	<input checked="" type="checkbox"/> Electricité
<input checked="" type="checkbox"/> Gaz naturel	<input checked="" type="checkbox"/> Gaz naturel
	<input checked="" type="checkbox"/> Bois granulés

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat selon les modalités sus mentionnées,
- **APPROUVE** la convention de groupement d'achat modifiée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

3. Marché achat de véhicules électriques, commande groupée SIEL

Monsieur le Maire expose :

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Énergie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat de véhicules électriques,

CONSIDERANT que chaque membre exécute la (les) commande(s) qu'il passera au(x) titulaire(s) du (des) marché(s),



**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'adhésion pour :

VL électrique	Vélo à assistance électrique
<input checked="" type="checkbox"/> Véhicule Utilitaire électrique	Vélo à assistance hydrogène

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat selon les modalités sus mentionnées,
- **APPROUVE** la convention de groupement d'achat modifiée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

4. Annulé

5. Budget investissement : vote des crédits 2020, dans la limite du quart des crédits engagés en 2019

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire avant le vote du budget primitif 2020, il est possible d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par l'assemblée délibérante.

Il semble opportun de mettre en œuvre cette possibilité qui permettra d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dès le début de l'exercice 2020 dans l'attente du vote du budget primitif, surtout en cette période d'élections municipales et le report du vote du budget.

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Pour mémoire, les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice précédent hors remboursement de la dette et opérations d'ordre étaient de : 473 811 € pour le budget principal.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, avant le vote du budget 2020, à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 118 452 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, comme suit :

Acquisition de matériel – chapitre 20

Matériel informatique

5 000 €



Signalétique	1 500 €
Immobilisations corporelles – chapitre 21	
Acquisition véhicule	19 300 €
Travaux– chapitre 23	
Eglise : travaux protection foudre	6 620 €
Travaux sur parcelles	3 150 €
Compte 2041581	
Travaux SIEL	20 000 €
Compte 2041511	
Fonds de concours SEM – ECM	26 000 €

6. Projet pôle de santé

Marc TARDIEU indique que les professionnels de santé ont été reçus en mairie pour la seconde fois, afin d'écouter leurs besoins en matière de superficie dans le nouveau bâtiment qui serait éventuellement créé. Une consultation d'architectes va être lancée afin d'étoffer le projet pressenti. En effet, si la Commune souhaite préempter au Bourg, un projet de requalification du centre bourg doit être défini au préalable.

7. Chemin rural du Ban : modification du tracé

Le Maire explique qu'une erreur du notaire a abouti à la vente du chemin rural du Ban, empêchant désormais les riverains d'accéder au pont construit avec Génillac et qui représentait une servitude. Le nouveau propriétaire a donc clôturé sa parcelle, empêchant tout passage. Les voisins ont fait part de leur mécontentement en mairie.

Après discussion, il est proposé de vérifier d'une part si ledit chemin rural avait fait l'objet d'un déclassement et par ailleurs, il est décidé de ne pas aller plus loin dans la démarche.

8. Affaires diverses

- Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 10 janvier 2019, 19 heures
- La Commune de Cellieu a obtenu la deuxième fleur dans le cadre « des villes et villages fleuris ».

La séance est levée, l'ordre du jour étant épuisé.